1551
Saint Mitre les Remparts

République française - Département des Bouches du Rhône - Arrondissement d'Istres
Ville de Saint Mitre les Remparts

DECISION DU MAIRE
n° 2021/153

Objet : Contrat de cession d'une prestation d'animation jeux en bois et d'une animation rodéo mécanique dans le cadre de « NOEL AU VILLAGE » avec la société « COCO LAND JEUX» et Monsieur le Maire de la Commune de Saint- Mitre les Remparts,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° 2020/11 du 21 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil municipal à Monsieur le Maire ;

D E C I D E

Article 1 : de conclure avec la société «COCO LAND JEUX », siren 791372477, représentée par Laura Sabate, demeurant 3 rue des tamaris, 30900 NIMES un contrat de cession pour une prestation d'animation de jeux en bois et d'une animation rodéo mécanique.

- Dates de la prestation : le 18 et 19 décembre 2021
- Horaires : 14h à 18h
- Prix de la prestation : 1860,00 euros

Article 2 : Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification. Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr ».

Article 3 : Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable Public sont chargés de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte lors du prochain Conseil municipal.

Fait à Saint-Mitre les Remparts, le 10 décembre 2021.

Monsieur Le Maire
Vincent Goyet,

Mairie de Saint-Mitre-Les Remparts (B-du-Rh)

Acte rendu exécutoire après
publication ou notification en date du